

Coop Thiersteinallee 12, 4053 Bâle,
agissant par la société INTERDISCOUNT,
Division de Coop Société Coopérative
Bernstrasse 90
3303 Jeginstorf
N° TVA: CHE-116.311.185 MWST



Quittance

N° de contrat: 9786298
Date de conclusion: 09.05.2023
Date d'impression: 19.12.2024

INTERDISCOUNT
Yverdon/F804
Bel-Air Centre / Rue d'Orbe 1
1400 Yverdon
Tel. 024 / 425 22 27
Fax 024 / 425 31 83

Vous avez été servi par Firinu Pier-Luigi

Postes

Quan.	Article	Désignation	Garantie	Brut CHF	Rabais CHF	Net CHF
1	1012243	PHI SNOW 32GB 3.0	24 mois	13.95	4.20	9.75
1	1012244	PHI SNOW 64GB 3.0	24 mois	24.95	7.50	17.45
1	1022592	HAM TRAVEL STAND BAMBUS	24 mois	9.95		9.95
1	945148	PEA PS400-11 STRIP CUT	24 mois	64.90		64.90
1	982146	KRU CITIZ RED 2	24 mois	139.90		139.90
1	983096	SDI ULTRA DUAL GO 32GB C	60 mois	14.95		14.95
1	921434	EMT C410 256GB 3.0	24 mois	49.95		49.95
1	993001	ID BAG MEHRWEG	aucune	0.95		0.95
1	10912	RABAIS PROVIDER SUNRISE		0.00	300.00	300.00
TOTAL (y compris TVA 0.56 CHF)				319.50	311.70	7.80

TVA 1 = 7.80 incl. 7.700% = 0.56 CHF

Données ABO

Opérateur: SUN DSL/TV
Type de forfait: Fixnet-New
Période de validité: 24 mois
Produit: Up Int M TV L
Article: 10912 RABAIS PROVIDER SUNRISE DSL/TV
No téléphone: 0244541391
Nom/prénom: Platrier Burri Adelheid Johanna

Encaissé au comptant.

Superpoints nouveau 307

Le total de 307 superpoints vous sera crédité en 3 jours ouvrables sur votre SUPERCARD-No. 2501*****336.

Conditions générales de reprise, garantie et réparations

1. Etendue de la garantie

Interdiscount accorde au client une garantie sur les produits achetés. Lorsque la garantie est mise en oeuvre (c'est-à-dire si le défaut d'un produit apparaît avant ou après la remise du produit ou de la marchandise au client ou si le défaut existait déjà), le client a droit à la réparation, à un dédommagement ou à la résiliation du contrat. Le choix des mesures revient à Interdiscount ou au fabricant. Si Interdiscount ou le fabricant optent pour la résiliation du contrat, le remboursement du client est effectué à hauteur de la valeur de remplacement de l'appareil défectueux. Il n'existe aucun droit à un appareil de remplacement gratuit pendant la période de réparation du défaut.

Sont exclus de la garantie: les dégâts causés par les éléments naturels, les dégâts dus à l'humidité, les dégâts dus à un choc ou une chute, l'usure naturelle, le non-détartrage des appareils ménagers, les problèmes de logiciels, les erreurs de manipulation, les dommages causés par des tiers, les dommages causés en cas d'intervention d'un tiers sur le produit ou de modification de ce dernier, les pièces d'usure comme les piles, les accumulateurs, les lampes de projection et les éléments du boîtier. La garantie prévue par la loi est totalement exclue.

2. Délai de garantie et garantie du fabricant

La durée de la garantie de chaque article est indiquée sur le bulletin de livraison. Elle est d'au moins deux ans pour les appareils neufs et court à compter de la date de la livraison ou de l'enlèvement du produit. L'échange sous garantie et la réparation sous garantie n'ont pas pour effet de prolonger la durée de garantie initiale. Le bon de livraison fait office de bon de garantie. Ce dernier doit être conservé précieusement.